Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 056-215600511-20260320-2060320008-DE

CRUGUEL

République Française
Département du Morbihan

Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL
Séance du vendredi 20 mars 2026
Délibération

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL s'est réuni à la mairie de CRUGUEL sous la présidence de M. BOULVAIS David, Maire.
La convocation du Conseil Municipal ainsi que l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 16 mars 2026 et affichés à la mairie le 16 mars 2026

Présents (15) : *BOULVAIS David, BOULVAIS Marine, CARO Fabrice, COURTEL Magali, DIABAT Françoise, ETIENNE Brigitte, EVEN Camille, GICQUEL Céline, HERVOUET Clément, JOUNOT Yoann, MAHÉO Anthony, PÉDRONO Tanguy, RICHARD Magali, TATTEVIN Cindy, TRÉGARO Nicolas,*

Absents excusés (0) : *néant*
Pouvoirs : *néant*
Secrétaire de séance (article 2121-15 du CGCT) *: Mme EVEN Camille*

Autorisation de recrutement d'agents non titulaires – Remplacement du personnel

Délibération valable pour tout le mandat :

Mr le Maire indique que le conseil municipal est compétent en matière de création des postes permanents et non permanents.
Ainsi si un agent titulaire en en arrêt de travail ou momentanément indisponible, le Maire ne pourra pas embaucher de remplaçant sans l'accord du conseil municipal.
Afin de simplifier les démarches, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à recruter des agents non titulaires pour pouvoir remplacer le personnel absent.

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,
VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à effectuer le recrutement d'agents non titulaires en vue de remplacer un agent de la collectivité momentanément indisponible pour des raisons de santé, congés ou autre ainsi qu'en cas de surcharge de travail

Fait à CRUGUEL, le 20 mars 2026
Le Maire, David BOULVAIS,

MAIRIE DE CRUGUEL (Morbihan)